

**48e session du Conseil des droits de l'homme**  
**Point 4 : Débat général**  
**21 mars 2022**

*Prononcée par Ulises Quero*

Cela fait 5 ans que ce Conseil a décidé de terminer les activités de l'Expert indépendant sur la situation des droits humains en Haïti. Cela fait aussi 5 ans que Haïti vit une instabilité politico-institutionnelle qui impacte le processus démocratique et le respect des droits humains. En raison de la pandémie, du changement climatique, du tremblement de terre de 2021, ainsi que de la grave crise politique, la situation est aujourd'hui alarmante et requiert de toute urgence l'attention de la communauté internationale.

Les manifestations et la violence généralisées sont constantes dans un pays avec plus de 150 groupes armés et gangs. Plusieurs manifestations publiques ont été réprimées violemment par la Police Nationale et les attaques contre les défenseur·e·s des droits humains et les journalistes se sont également multipliées. Tous les indicateurs économiques sont au rouge et les conditions de vie se sont gravement détériorées affectant en particulier les droits économiques, sociaux et culturels.

Ce contexte entraîne déplacements forcés internes et migration. Selon le HCR, à la fin de 2020, le nombre de demandes d'asile sur le continent américain a été estimé à plus de 80 000 cas.<sup>1</sup> En plus des défis auxquels sont confrontés les migrants et réfugiés dans leur parcours, ils sont aussi victimes de violations massives de leurs droits en raison de la discrimination raciale, xénophobie et des violations du principe de non-dévolution.

Il est impératif que ce Conseil et ses mécanismes incluent la discussion de la situation de droits humains en Haïti comme une priorité dans leur agenda et que les Etats protègent et respectent les droits des migrants et réfugiés haïtiens.

---

<sup>1</sup> CIDH, "Protección de las personas haitianas en movilidad humana: Solidaridad interamericana", RESOLUCIÓN 2/2021, <https://oas.org/es/cidh/decisiones/pdf/2021/Resolucion-2-21-es.pdf>